

Lignes directrices pour le fournisseur d'animaux dans les zones exemptes et de contrôle pour le SRRP

1. Statut sanitaire pour le SRRP

- L'approche privilégiée pour la mise en place de
 - **Zones exemptes** du virus SRRP repose sur l'absence de **souches sauvages et de souches vaccinales**.
 - **Zones contrôlées** pour le virus SRRP repose sur l'absence de **souches sauvages**.
- Les lots d'animaux envoyés dans la zone exempte doivent être **reconnus SRRP négatif** (souche sauvage et vaccinale) avant l'arrivée dans la zone.
- Idéalement, aucun porcelet provenant d'une maternité vaccinée contre le SRRP ne devrait être introduit dans les zones. Toutefois, si cela se produit, une démarche d'échantillonnage stricte doit être suivie pour s'assurer, en autant que possible, que **les porcelets ne sont pas virémiques**.
- **Aucune vaccination** (vaccin vivant et tué) des animaux entrants n'est acceptée.

2. Vérification du statut SRRP des lots de porcs entrant dans les zones

- Tout lot d'animaux destiné à entrer dans la zone devrait être **testé négatif avant son expédition (souches sauvages et vaccinales)**.
- Les méthodes d'échantillonnage et de test sont laissées à la discrétion du vétérinaire et voici quelques suggestions :
 - **Maternité avec des truies négatives SRRP (souche sauvage et vaccinale) sans vaccination SRRP**: Une de ces trois approches (PCR SRRP) :
 - Fluides de castration
 - Fluides oraux de portée
 - Prises de sang chez des porcelets
 - **Maternité avec des truies négatives SRRP (souche sauvage), vaccinée SRRP** :
 - **Zones exemptes**
Deux échantillonnages (PCR SRRP) des porcelets avant le transfert dans la zone exempte :
 - Fluides de castration dans l'objectif d'avoir un premier dépistage pour la planification des transports.

- Suivi d'un deuxième échantillonnage (prise de sang ou fluides oraux de portée) dans la semaine avant le sevrage, afin de reconfirmer le statut sanitaire négatif (vaccinal et sauvage).
- **Zones contrôlées**

Une de ces trois approches (PCR SRRP) :

- Fluides de castration
- Fluides oraux de portée
- Prises de sang chez des porcelets
- **Porcelets de pouponnière:** Fluides oraux ou prises de sang, dans les deux semaines avant l'expédition.
- **Cochettes:** Fluides oraux ou prises de sang dans la semaine avant la livraison.

3. Gestion du Transport

Le transport est un facteur critique dans le succès de la zone.

Idéalement, tous les **camions devraient être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés** avant le chargement des animaux sur un site spécifique. Si ce n'est pas possible, le vétérinaire devrait alors intervenir pour valider l'ordre des différents déplacements, afin de limiter les risques de contamination.